

Compte-Rendu de la réunion du Conseil Municipal

Vendredi 7 Février 2025 à 19h00

Mairie de Saint-Hilaire-de-Brens

En présence de :

Laurent GUILLET,
Bernard CARRIER-SALVADOR-REDON, Isabelle JANAUDY, Hélène POULAIN, Régis YVRARD,
Fabien BILLET, Dorothée DELALANDE, Sabine DERRIEN, Gisèle GUICHERD, Bertrand LEYDIER, Agnès MOREL, Marie-Odile SAMSON, Jean Pierre TERRIEUX.

Absents excusés :

Olivier ARZANO, Fabien HOSTETTLER.

Rappel de l'Ordre du Jour :

- 1- Election du Secrétaire de séance
- 2- Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du Vendredi 6 Décembre 2024
- 3- Délibérations :
 - 3.1 Délibération pour le choix de l'Entreprise de Coordination Sécurité et Protection de la santé pour les travaux de réhabilitation énergétique et fonctionnelle du bâtiment de la Mairie
 - 3.2 Délibération pour le choix du bureau de Contrôle Technique pour les travaux de réhabilitation énergétique et fonctionnelle du bâtiment de la Mairie
 - 3.3 Délibération pour demande de subvention auprès de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné pour la réalisation d'une aire de jeu inclusive à l'école maternelle
 - 3.4 Délibération pour signature de la convention avec l'association BIONAT
 - 3.5 Délibération pour la création d'un poste d'ATSEM à 85,12 %
 - 3.6 Délibération pour l'achat d'un photocopieur pour l'école
- 4- Convention Certificat d'Economie d'Energie (CEE) pour les travaux de réhabilitation énergétique et fonctionnelle du bâtiment de la Mairie
- 5- Point sur les travaux du SEPECC
- 6- Jumelage CORNALBA en Avril 2025
- 7- Questions diverses

La séance est ouverte à 19h00.

1- Marie-Odile Samson est élue **secrétaire de séance**.

2- Compte-rendu du conseil municipal du Vendredi 6 décembre 2024 :

Le compte-rendu du conseil municipal du Vendredi 6 Décembre 2024 est approuvé à l'unanimité des présents.

3- Délibérations :

3.1 Délibération n° 2025-01 pour le choix de **l'Entreprise de Coordination Sécurité et Protection de la santé pour les travaux** de réhabilitation énergétique et fonctionnelle du bâtiment de la Mairie

Une coordination en matière de sécurité et santé (SPS) des travailleurs est organisée pour tout chantier où sont appelés à intervenir plusieurs entreprises, incluant les sous-traitants et les travailleurs indépendants. La coordination SPS est organisée par le maître d'ouvrage qui a notamment la **responsabilité de désigner le coordonnateur SPS**.

Concernant les travaux de réhabilitation énergétique et fonctionnelle du bâtiment de la mairie, une consultation a été ouverte par le cabinet FLORES, **Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)**.

Huit entreprises ont répondu à la consultation. Après avoir exposé les résultats de l'étude des offres par l'AMO, le maire propose de confier cette mission à **ELYFEC** pour un coût de **3654 € HT**.

Le Conseil Municipal accepte la proposition du maire par **13 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention**.

3.2 Délibération n°2025-02 pour le choix du bureau de **Contrôle Technique pour les travaux** de réhabilitation énergétique et fonctionnelle du bâtiment de la Mairie

Un **Contrôleur Technique en bâtiment** est un professionnel qui est chargé de vérifier que l'ensemble des normes de construction sont respectées dans le cadre d'un projet de construction. Son rôle est essentiel puisqu'il contribue à prévenir les aléas techniques susceptibles d'affecter la solidité des ouvrages, mais également la sécurité des personnes. Le contrôleur technique BTP intervient à la demande du maître d'ouvrage dans toutes les phases de la construction : de la conception à la réalisation des travaux, jusqu'à la réception de l'ouvrage.

Concernant les travaux de réhabilitation énergétique et fonctionnelle du bâtiment de la mairie. 5 entreprises ont répondu à la consultation d'entreprises ouverte par le cabinet FLORES.

Après avoir exposé les résultats de l'étude des offres par l'Assistant à Maitrise d'Ouvrage, le maire propose de confier cette mission à **Alpes Contrôles** pour un coup de **7 257 € HT**.

Le Conseil Municipal accepte la proposition du maire par **13 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention**.

3.3 Délibération n°2025-03 pour demande de **subvention auprès de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné pour la réalisation d'une aire de jeux inclusive à l'école maternelle**

La commune est éligible à un fonds de concours de la CCBD pour réaliser une aire de jeu inclusive dont le montant estimatif s'élève à **13 875 € HT**. Une subvention de **5 550 €** a déjà été accordée par la Région.

Le maire propose de demander le fonds de concours de la CCBD à hauteur de 50% du montant hors taxe du reste à charge de ce projet, soit **4 162 €**.

Financement du projet,

Subvention Région	5 550 €
Subvention CCBD	4 162 €
Reste à charge commune	<u>4 163 €</u>
Total HT	13 875 €

Le Conseil Municipal décide de demander ce fonds de concours de **4 162 €** à la Communauté de Communes par **13 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention**.

3.4 Délibération n°2025-04 pour signature de la convention avec l'association BIONAT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal ce qu'est l'association Biodiversité Nature en Val d'Huert qui lutte contre le frelon asiatique et donne lecture de la convention.

- Adhésion à l'association 2025 : 30 € (tarif collectivité/association/professionnel)
- Forfait pour l'année 2025 : 200 €

Comprenant :

- 2 réunions publiques
- L'aide à la recherche de nids de frelons asiatiques en 3 périodes :
 - Piégeage printanier,
 - Période de prédation avec le concours d'apiculteurs impactés et des habitants (Septembre)
 - Piégeage de fin de saison,
- Le suivi des signalements jusqu'à la désinsectisation du nid.

Le maire propose au conseil municipal de signer la convention d'adhésion à l'association Biodiversité Nature en Val d'Huert, pour un montant forfaitaire de **230 euros**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition **par 13 voix Pour, 0 voix Contre et 0 abstention**.

3.5 Délibération n°2025-05 portant création d'un poste d'ATSEM Principal 2^{ème} classe à temps non complet

Les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. En raison du départ à la retraite d'une ATSEM Titulaire, il est nécessaire de créer un emploi permanent. Ainsi, en raison des tâches à effectuer, le maire propose au conseil municipal de créer, à compter du 1^{er} mars 2025, un emploi permanent **d'Agent Territorial Spécialisé dans les Ecoles Maternelles** (ATSEM) relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade ATSEM Principal 2^{ème} classe à temps non complet, et dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 29.55/35^e.

Le maire demande que le conseil municipal l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L 332-8 1 du code général de la fonction publique. Dans ce cas, il est précisé que le niveau de recrutement doit être au minimum : Concours ATSEM (ou équivalence) ou CAP Petite enfance obligatoire.

La personne pressentie pour ce poste à une équivalence au concours d'ATSEM, et elle a travaillé précédemment en milieu hospitalier. Un essai de deux mois est convenu, le poste permanent lui sera attribué après une mutation.

Le Poste de l'ATSEM retraitée sera supprimé à son départ.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- de créer un emploi permanent sur le grade d'ATSEM Principal de 2^{ème} Classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'Agent Territorial Spécialisé dans les Ecoles Maternelles à temps non complet à raison de 29.55/35^e, à compter du 1^{ER} Mars 2025,
 - d'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire,
- par 13 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.**

3.6 Délibération n°2025-06 pour l'achat d'un photocopieur à l'école maternelle

Le maire informe le conseil municipal que le photocopieur de l'école maternelle doit être remplacé. Trois entreprises ont été consultées.

Après l'étude des devis, le maire propose de signer cet achat avec **BSO-SAVOIE** pour un montant de **2700.00 HT-/ 3 240.00 TTC**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par **12 voix Pour, 0 voix Contre et 1 Abstention**, approuve la proposition de Monsieur le Maire.

4- Convention Certificat d'Economie d'Energie (CEE) pour les travaux de réhabilitation énergétique et fonctionnelle du bâtiment de la Mairie

Le Maire prévoit de signer une convention avec **La Poste**¹ afin de bénéficier de l'aide financière dite *Certificat d'économie d'énergie (CEE)* proposée par les fournisseurs d'énergie pour réaliser près de 200 types de travaux de rénovation : isolation (murs, toits, fenêtres...), chauffage et régulation (thermostat, pompe à chaleur...), production d'eau chaude, ventilation... Certains travaux de rénovation et mise aux normes du bâtiment de la Mairie sont éligibles, comme le changement de chaudière au fuel par une pompe à chaleur air/eau et les travaux d'isolation. Un dossier conséquent doit être rempli. En fonction, le montant des aides peut varier de 2 000 € jusqu'à 50 000 €.

Les démarches pour une convention de ce type avec La Poste sont entamées.

5- Point sur les travaux du SEPECC sur Saint-Hilaire-de-Brens

La Trancheuse a terminé la partie du 1^{er} tronçon jusqu'à la route du Molaret. Pas de problème à ce stade sur la commune.

Pour information, le carrefour de Vénérieu / routes de Moras et Saint-Hilaire-de-Brens sera totalement fermé à la circulation du 25 Février au 17 Mars. Les riverains de Vénérieu situés sur la route de Saint-Hilaire seront contraints de sortir par la route des Fours à chaux pour aller sur Bourgoin-Jallieu ou Saint-Marcel-Bel Accueil.

6- Jumelage avec Cornalba en Avril 2025

Le Compte-rendu de la réunion publique du 15 Janvier 2025 sera bientôt publié sur le site.

Nos amis italiens de Cornalba, une trentaine de personnes, prévoient d'arriver le vendredi 25 Avril dans l'après-midi.

Programme prévisionnel et non définitif:

Date	Horaire	
Vendredi 25 Avril	18h00	- Accueil avec la fanfare Tonnerre de Brens et répartition chez les hébergeurs (possibilité d'accueil : 50 personnes)
	19h00 20h00	- Messe - Repas type auberge espagnole
Samedi 26 Avril	Matin 11h00 Midi	- Visite de Saint-Hilaire - Concert de chants traditionnels, chœurs de femmes - Repas cuisine des fours, responsables des fours : Patrice Morel et Jean-Marie Janaudy
	Après midi Soirée	- Promenade en campagne ou Crémieu - Dîner dansant (traiteur)
Dimanche 27 Avril	Tôt le matin	- Petit déjeuner au Ptit Brens pour ceux qui veulent - Départ dans la matinée

Le nombre de personnes pour les repas sera limité, selon les priorités suivantes :

- 1) Les Italiens,
- 2) Les hébergeurs
- 3) Les habitants de la commune
- 4) Autres...

¹ La Poste a acquis une participation majoritaire de 75% du capital de la Société Economie d'Energie qui devient ainsi filiale de LA Poste (NDLR.)

7- Questions diverses :

ENEDIS : Le maire rappelle les coupures d'électricité prévues par ENEDIS à la fin du mois. Les riverains des rues impactées sont prévenus par message direct.

Budget 2025 :

- Une réunion préparatoire de la commission pour la finalisation du budget est prévue le Mercredi 19 Février 2025 à 19h00.
- Le budget sera mis au vote le Vendredi 7 Mars à 18h30, lors du conseil municipal.

Hélène POULAIN, Gestion du Personnel et Finances

Cantine : Il y a de nouveau une absence à la cantine, mais qui sera remplacée.

Réhabilitation thermique et fonctionnelle du bâtiment de la mairie :

- La réunion du 6 Février avec Florence GREGOIRE (AMO) et les Architectes a permis d'évoquer certains points :
 - Choix du mode de chauffage déterminé : Pompe à Chaleur Air/Eau,
 - Isolation de la salle associative par l'extérieure, isolation du rez-de-chaussée du bâtiment Mairie par l'intérieur,
 - Cuve de gaz (alimentation appartement Est) à déplacer.
- La Poste aidera financièrement à l'aménagement de l'agence communale qui sera déplacée.
- Un dossier DETR pour une demande de subvention auprès de l'Etat est en cours.

Gisèle GUICHERD

- Il reste des débris du véhicule brûlé sur le chemin. Le maire rappelle que le dépanneur récupère le véhicule, mais que c'est à la commune de nettoyer les lieux.
- Constat concernant les incivilités d'un propriétaire de chien.

Agnès MOREL, déléguée SEPECC

- Rend compte du Budget Primitif du SEPECC.

Budget Primitif	BP proposé 2025	Dépenses en €	Recettes en €
Assainissement	Fonctionnement	3 740 575,00	3 740 575,00
	Investissement	3 152 446,00	3 313 843,19
Eaux	Fonctionnement	10 234 093,00	10 234 093,00
	Investissement	6 654 388,07	7 343 738,85

- Demande la disponibilité d'une salle communale le 12 avril 2025 pour fêter le doyen du village, centenaire en avril. L'Espace Fille Bergère étant occupé par Mont Bel Air Animation ce même week-end, l'Espace Jean BOUISE est réservé pour cette occasion.

Bertrand LEYDIER

Signale un problème de sécurité en haut de la route du Mont au niveau des plateformes de stationnement et retournement des cars scolaires. De nuit, les enfants se rendant à l'arrêt de bus ne sont pas visibles par les véhicules sortant du virage.

Isabelle JANAUDY, Communication

- La sortie WALIBI pour les collégiens est prévue le 2 Avril (contribution de 21 €) sous réserve qu'il y ait des parents accompagnateurs. Il faut 1 adulte pour 8 enfants ; les enfants des classes de 6^{ème} et 5^{ème} doivent être toujours accompagnés, ceux des classes de 4^{ème} et 3^{ème} peuvent être autonomes une fois sur place.

- Bulletin Municipal : réunion commission Communication le mercredi 19 Février de 18h00 à 19h00.

Prochain Conseil Municipal : 7 mars 2024 à 18h30 (avec vote du budget).
La séance est levée à 21h25.

Prochaines réunions en mairie :

Jeudi 13 Février 17h00 : Rénovation du Bâtiment de la mairie, avec l'AMO en visio.
Mercredi 19 Février 18h00 : Commission Communication.
19h00 : Commission Finances : finalisation du Budget 2025